

**TABLEAU B (extrait).**  
*Dépenses du Service local pour l'Exercice 1878*

N <sup>os</sup> des Subdiv.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS.
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — PERSONNEL.</b>		
<b>Article 1<sup>er</sup>. — Solde et accessoire.</b>		
1	Gouvernement, Administration et Direction de l'Intérieur.....	21,820 »
2	Roi des Iles de la Société et Chefs des Iles Marquises.....	26,000 »
3	Résidences.....	8,080 »
4	Enregistrement.....	11,400 »
5	Contributions et postes.....	31,320 »
6	Instruction publique.....	52,160 »
7	Ponts et chaussées et Cadastre.....	43,940 »
8	Imprimerie et reliure.....	27,100 »
9	Police.....	16,180 »
10	Ateliers de discipline, prisons et cimetière.....	4,040 »
11	Ports et arsenal.....	20,400 »
12	Justice.....	13,600 »
13	Etat civil.....	6,000 »
14	Divers agents.....	21,750 »
15	Dépenses accessoires.....	12,000 »
		315,790 »
	<i>A déduire le 45<sup>e</sup> pour le produit présumé des retenues d'hôpital et les incomplets.....</i>	7,020 »
	TOTAL de l'article 1 <sup>er</sup> (somme ronde)....	308,770 »
<b>Article 2. — Hôpitaux.</b>		
	36 Officiers ou traités comme tels, donnant pour l'année 13,140 journées, dont le 40 <sup>e</sup> est de 328 journées, à 12 fr. 78.....	4,191 84
	78 Sous-officiers et soldats ou traités comme tels, donnant pour l'année 28,470 journées, dont le 40 <sup>e</sup> est de 711 journées, à 10 fr. 78.....	7,664 58
	5 Lits d'indigents, 1,825 journées, à 4 fr.....	7,300 »
	Frais de sépulture, 9 à 80 fr.....	720 »
	Traitement des prisonniers: la moyenne des détenus est de 55 par an à Papeete, ce qui donne pour l'année 20,075 journées, dont le 40 <sup>e</sup> est de 500 journées, à 4 fr.....	2,000 »
	DISPENSARE.	
	10 Lits, 3,650 journées, à 4 fr.....	14,600 »
		36,476 42
	TOTAL de l'article 2 (somme ronde)....	36,500
<b>Article 3. — Vivres.</b>		
	80 Rationnaires, donnant pour l'année 29,200 journées: à déduire le 40 <sup>e</sup> pour l'hôpital, 730 journées; reste, 28,470 rations, à 1 fr. 21 c. la ration.....	34,448 70
	70 Détenus dans les prisons de Papeete et dépendances, donnant pour l'année 25,550 journées: à déduire le 40 <sup>e</sup> pour l'hôpital, 640 journées; reste, 24,910 rations, à 0 fr. 74 c. la ration....	18,433 40
	Rations à délivrer exceptionnellement sur ordre du Commandant Commissaire de la République.....	2,000 »
	<i>A reporter.....</i>	54,882 10